

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Présents-es :	Mme Simone BOWMAN, Présidente
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Christian CHEYROUX, Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire M. Christian GORCE, Conseiller administratif
Excusés :	Mme Laurence FERNANDEZ-PAGE, MM. Steve DELAUDE et Stéphane HILTY
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 26 avril 2018	2
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal	4
1)	Bureau du Conseil municipal – période 2018/2019	4
2)	Informations diverses	4
a)	Repas des promotions	4
b)	Tournoi des élus (football et pétanque)	4
c)	Mérite communal	4
d)	Budget 2019	4
C.	Rapports de commission.....	4
1.	Rapport de la Commission des Finances concernant les comptes de l'exercice 2017	4
D.	Propositions du Conseil administratif	5
1.	Projet de délibération N°4-2018 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de la couvrir.....	5
2.	Projet de délibération N°5-2018 : Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.....	5
3.	Projet de résolution N° 3-2018 : Nomination de M. Christophe Dubois au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux	7
4.	Projet de résolution N° 4-2018 : Nomination de M. Bastien Mattana au grade de Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux	7
E.	Communications du Conseil administratif.....	8
1.	Informations diverses	8
a)	Dépassement de crédits	8
i.	Installation d'une nouvelle borne incendie à proximité du futur bâtiment Bourgeois	8
ii.	Ventilation de la piscine de l'école	8
F.	Propositions individuelles & questions	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

a) Commission sportive de l'ACG.....	8
b) Panneau « Riverains autorisés » sur le chemin des Vignes	9
c) Circulation au chemin de Quédan	9
d) Panneau déplacé au chemin des Crues	9
e) Pavés descellés chemin Champ-Paget – route de Certoux.....	9
f) Failles et Sécuritas	9
g) La Journée du Printemps	11
h) Famille de migrant.....	12
i) Education citoyenne 2018	12
j) Restaurant du Centre de vie intergénérationnel.....	12
k) Concours de natation annuel	12
l) Tableau des commissions	14
m) Calendrier de la crèche.....	14

Mme la Présidente Simone Bowman souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire et M. Christian Gorce, Conseiller administratif, ainsi que deux personnes dans le public.

Elle excuse les absences de Mme Fernandez-Page et de MM. Delaude et Hilty.

Elle ouvre la séance à 20h02.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 26 avril 2018

Des erreurs matérielles (adjectif manquant, redite du même mot) sont signalées. Elles sont rectifiées dans le document final mais non énumérées ici individuellement.

P. 3, point C, point 1, 4^e paragraphe, corriger ~~train~~ par **tram**.

P. 3, modifier : *M. Fernand Savigny répond que **cette mention était en liée en au avec un ancien** schéma de circulation **proposé par la commune dans le projet lié avec l'arrivée du tram, schéma que l'Etat nous a demandé de ne pas faire apparaître dans la fiche C1.***

P. 4, 5^e paragraphe, modifier : (...) dans les mesures proposées ~~est~~ **sont** mentionnés diverses procédures et l'établissement d'un calendrier (...)

P. 5, supprimer : *M. Savigny répond que dans le Plan directeur est indiqué, ~~soit sur blanc,~~ que l'étude de l'image directrice doit être réalisée avant tout déclassement de zone.*

P. 5, point 2, rapport de la Commission des affaires sociales, remplacer : (...) pour deux tiers à des associations ~~genevoises ou suisses~~ **ayant leur action en Suisse ou à l'étranger.**

P. 6, premier paragraphe, modifier le point 3 comme suit : 3. ~~Ensuite élaborer une configuration DD de Perly-Certoux, à ce sujet, M. Cheyroux précise que ce n'est pas la commission actuelle mais la configuration qui mènera cette action résultera d'une décision du Conseil municipal,~~ **que cette configuration résultera d'une décision du Conseil municipal basée sur les conclusions de l'action menée au point 2.**

P. 6, 2^e paragraphe, remplacer ~~responsable communal~~ **cantonal**. Phrase suivante, remplacer : ~~La Suisse, indique M. Cheyroux, a une empreinte écologique équivalente à trois Terre, c'est à dire que la Suisse a besoin de trois Terres pour se nourrir et éliminer ses déchets.~~ Par **Si tout le monde consommait comme la Suisse, indique M. Cheyroux, il y aurait une empreinte écologique équivalente à trois Terres.**

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 9, 5^e paragraphe, modifier : *M. Cheyroux veut souligner qu'il y a un engagement oral de prolonger l'aménagement du chemin des Nanpolets par **que la commune a déjà exprimé son engagement à prolonger l'aménagement du chemin des Nanpolets lors de l'aménagement de la première partie de ce chemin.***

P. 12, point 4. Présentation des comptes, diverses modifications :

*(...) L'effet de ces amortissements complémentaires, explique-t-il, ~~est~~ sera visible sur la ligne 331. Amortissement patrimoine administratif, (...) **Dans les comptes 2017, nous pouvons constater les effets des amortissements complémentaires enregistrés en 2016 sur le niveau des amortissements ordinaires en 2017.***

*90 Finances et Impôts – Impôts : M. Savigny apporte une explication complémentaires aux chiffres **cumulés** indiqués **dans les comptes par rapport aux chiffres budgétisés**, de CHF 3,2 millions inférieurs (...) aux niveaux des provisions qu'une commune peut faire pour faire face **aux risques de pertes sur ses débiteurs fiscaux et aux risques de fluctuations des estimations fiscales. Les corrections négatives d'estimation sur exercices antérieurs ainsi que la baisse des recettes estimées pour 2017 par rapport à celles communiquées pour l'élaboration de notre budget** Ces dernières, signale M. Savigny sont importantes cette année et ~~#~~ **nous attendons** des explications de l'administration fiscale cantonale. L'an dernier, la commune a décidé de dissoudre les provisions jusqu'au montant **qui sera autorisé à partir de 2018. Ces dissolutions représentent comptablement** et des économies **qui** ont servi, en partie, à financer les amortissements complémentaires. Le fort dépassement « **négatif** » de charges qui résulte de l'obligation de ~~passer-d'enregistrer~~ les dissolutions des provisions dans le même compte dans lequel la provision avait été constituée, est ~~financé dû~~ en totalité ~~par~~ à cette modification du niveau de provisions.*

*Au final (...) des charges totales pour CHF ~~9,969~~ **9,939** millions (...)*

P. 13, 1^{er} paragraphe, dernière phrase : (...) ~~qui ont contenu~~ **compensé** de manière très importante **le coût les des investissements réalisés en 2017 faits.**

Ajouter ce paragraphe: **Après avoir parcouru les différents autres documents annexés à la convocation en lien avec la présentation des comptes 2017, M. Savigny signale que les comptes de l'ORPC Salève ont été distribués ce soir aux conseillers, comptes qui présentent la part des coûts 2017 de ce groupement intercommunal à charge de notre commune. Cette participation figure sous chiffre 16.352 du compte de fonctionnement.**

Ajouter : *M. Savigny conclut sa présentation et présente ensuite des diapositives qui présentent l'évolution de divers éléments, **notamment le bilan, les charges par secteur ou par nature ainsi que les recettes fiscales et leurs composantes. liés à la fiscalité.***

P. 15, a) Infraction à la circulation au chemin du Pont, préciser : *M. Martignoni signale que **pour leur permettre de rejoindre l'autoroute en direction de la France, et il y a des demi-tours des voitures françaises** au début de la route de Certoux, (...)*

P. 15, e) Trou sur le chemin de la Lissole, compléter : *M. Mouton confirme qu'il n'a pas pu passer par ce chemin le lendemain matin **du fait des travaux engagés.***

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est approuvé par 13 voix « pour », aucune voix « contre » et deux abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 26 avril 2018

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 26 avril 2018 est approuvé par 13 voix « pour », aucune voix « contre » et deux abstentions.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1) Bureau du Conseil municipal – période 2018/2019

La Présidente informe que le Bureau a reçu de chaque liste des propositions pour occuper les différentes charges comme suit : Christian Cheyroux, de la Devise communale en tant que Président, René Gisiger de la Devise communale en tant que Vice-président, Ivan Martignoni, de l'Alternative villageoise en tant que membre et Jacques Nierlé en tant que Secrétaire du Bureau.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente propose de voter les trois propositions en une fois.

Par 12 voix « pour », aucune voix « contre » et trois abstentions, le Conseil municipal approuve la composition du Bureau pour la période 2018-2019 comme suit :

Président :	Christian Cheyroux (Devise communale)
Vice-Président :	René Gisiger (Devise communale)
Membre :	Ivan Martignoni (Alternative villageoise)
Secrétaire du bureau :	Jacques Nierlé

La Présidente informe que ce Bureau entre en charge le 1^{er} juin 2018 et que M. Cheyroux sera absent lors de la séance de juin, celle-ci sera présidée par M. Gisiger. Elle informe que c'est M. Gorce qui sera maire du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

2) Informations diverses

a) Repas des promotions

La Présidente rappelle la date de ce repas, fixée au mardi 12 juin 2018, à 19h au Couvert de Certoux. Une invitation sera adressée aux membres du Conseil.

b) Tournoi des élus (football et pétanque)

Ce tournoi aura lieu le 2 juin 2018, à Aire-la-Ville. On peut s'inscrire auprès du Président de la Commission des Sports, M. Hilty, excusé ce soir.

c) Mérite communal

Il est remis à Jean Tochon ce samedi 26 mai à 18h30

d) Budget 2019

La Présidente rappelle aux Présidents des commissions le délai fixé au 15 juin 2018 pour présenter le budget de leur commission.

C. Rapports de commission

1. Rapport de la Commission des Finances concernant les comptes de l'exercice 2017

M. Prina, président de la Commission des Finances, informe que celle-ci s'est réunie le 16 mai. La Commission a été confortée, en premier lieu, de voir que le très grand montant d'amortissements complémentaires en complément des amortissements prévus au budget, a pu se réaliser et ainsi mettre la commune dans une très bonne posture pour l'avenir. D'autre part, la Commission a constaté les économies importantes visibles dans les comptes 2017 par rapport au budget, ce qui démontre la bonne gestion des ressources de la commune et que chaque économie possible a été réalisée, ce qui nous met en confiance pour l'avenir. Le dernier point est relatif à la baisse des rentrées fiscales, sur

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

laquelle le canton n'a malheureusement pas donné de retour, et que la commune n'avait pas anticipée. Pour 2018, elle avait pris en compte des chiffres relativement constants qui avaient été donnés en 2017.

Comme M. Prina lui demande s'il a reçu des informations du canton, M. Savigny répond que oui, mais que la réponse porte sur des aspects techniques. En cours d'année, la commune reçoit des corrections des prévisions inscrites dans le budget 2018, ce sont ces corrections qui sont significatives.

M. Prina conclut sur le fait que la Commission recommande l'approbation des comptes tels qu'ils ont été soumis au Conseil.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait voter le rapport.

Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission des finances concernant les comptes de l'exercice 2017.

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Projet de délibération N°4-2018** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lit la délibération puis procède au vote comme suit :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu les articles 30, al 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission des finances du 16 mai 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

par 15 voix « pour », soit l'unanimité des membres présents

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 218'266.60.*

2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

2. **Projet de délibération N°5-2018** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lit la délibération puis la met aux voix comme suit :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu les articles 30, al. 1 lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

Vu le rapport de la commission des finances du 16 mai 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

par 15 voix soit l'unanimité des membres présents

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 9'939'342.47 aux charges et de CHF 9'999'020.07 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 59'677.60.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 10'215'637.05 aux dépenses et de CHF 90'664.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 10'124'973.05.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 10'124'973.05 par l'autofinancement à raison de CHF 4'928'372.66 au moyen de la somme de CHF 1'294'695.06 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 3'574'000.00 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 59'677.60.
Le solde non couvert, au montant de CHF 5'196'600.39, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 59'677.60 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 70'889'340.51 qui se compose de :

- Patrimoine financier	CHF 35'132'767.90
- Patrimoine administratif	<u>CHF 35'756'572.61</u>
Total de l'actif	CHF 70'889'340.51

et au passif un montant de CHF 70'889'340.51 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	CHF	3'472'629.04
- Dettes à court, moyen et long termes	CHF	15'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières	CHF	161.65
- Provisions	CHF	2'368'277.50
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements	CHF	166'136.46
- Fortune nette	CHF	<u>49'882'135.86</u>
Total du passif	CHF	70'889'340.51

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2017 à CHF 1'172'400.00 et correspondent à la part qui serait à la charge de la commune sur l'insuffisance de couverture des engagements de la CAP.

3. **Projet de résolution N° 3-2018** : Nomination de M. Christophe Dubois au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lit la résolution puis la fait voter comme suit :

NOMINATION DE M. CHRISTOPHE DUBOIS AU GRADE DE LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01), qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 15 voix « pour », soit l'unanimité des membres présents

1. *De donner un préavis favorable à la nomination de M. Christophe Dubois au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux dès le 1^{er} janvier 2019.*
2. *D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.*

4. **Projet de résolution N° 4-2018** : Nomination de M. Bastien Mattana au grade de Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux

M. Gorce informe que le capitaine actuel, Mauro Tessari, va quitter sa fonction de capitaine de la Cie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux, mais qu'il conservera ce grade en sa qualité de Président de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers. Un remplaçant à la tête de la compagnie doit être désigné pour le 1^{er} janvier 2019.

M. Escher demande si la nomination au grade de lieutenant de la résolution précédente est liée à un remplacement ou non.

M. Gorce répond qu'il s'agit d'une nouvelle nomination.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lit la Résolution et la fait voter comme suit :

NOMINATION DE M. BASTIEN MATTANA AU GRADE DE CAPITAIN DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01), qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Conseil administratif,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 15 voix « pour », soit l'unanimité des membres présents

3. De donner un préavis favorable à la nomination de M. Bastien Mattana au grade de Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux dès le 1^{er} janvier 2019.
4. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Dépassements de crédits

- i. Installation d'une nouvelle borne incendie à proximité du futur bâtiment Bourgeois

M. Gorce explique qu'une borne à incendie doit être installée à proximité du futur bâtiment Bourgeois, en construction actuellement. Le budget 2018 disposait d'une seule ligne pour cela, avec un budget de CHF 15'000.-. La création de cette nouvelle borne coûte CHF 11'000.-, il y aura donc un possible dépassement sur cette ligne. La norme comptable MCH2 contiendra deux lignes distinctes, une pour l'entretien, l'autre pour la création.

M. Escher demande si les Services industriels sont impliqués dans ces installations.

M. Gorce répond qu'une subvention devrait être attribuée mais il n'en connaît pas le montant.

- ii. Ventilation de la piscine de l'école

M. Gorce indique que le 8 mai, la ventilation de la piscine est tombée en panne, ce qui nécessitait la fermeture de la piscine. Pour l'éviter, des travaux urgents de réparation ont été opérés, qui se montent à CHF 6000.- maximum. Ce montant n'était pas prévu au budget, il sera imputé sur la ligne 3410.400.31440.00. La piscine n'a pas dû être fermée.

F. Propositions individuelles & questions

a) Commission sportive de l'ACG

Concernant la Commission sportive de l'ACG, M. Escher demande si le Conseil administratif est informé d'un projet de piscine olympique à Pré-Bois, à Meyrin, qui demande aux 44 communes, sauf ville de Genève, de financer cette piscine. Il souhaite aussi connaître la position du Conseil administratif à ce sujet.

M. Gorce répond que ce projet est connu. La position du Conseil administratif est de ne pas soutenir ce projet, qui concerne assez peu les habitants de la commune, naturellement orientés vers la piscine des Vernets.

M. Savigny précise qu'il faut une certaine intercommunalité pour que ce projet soit soutenu par le Fonds intercommunal. Ce projet revient dans les communes, pour vérifier si l'intercommunalité est atteinte.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

b) Panneau « Riverains autorisés » sur le chemin des Vignes

Mme Blatter Barros da Silva signale que plusieurs communiens lui ont demandé si le panneau « Riverains autorisés » allait être remis sur le chemin du Cimetière et le chemin des Vignes.

M. Gorce répond qu'il va être remis.

c) Circulation au chemin de Quédan

Mme de Raemy revient sur le chemin de Quédan, agricole, mais régulièrement emprunté par des véhicules privés. Elle se souvient que la Police municipale a été sollicitée pour patrouiller régulièrement, mais elle voudrait un système autre, type borne. Elle voudrait que ce soit budgétisé.

M. Gorce confirme que la police municipale passe et fait des contrôles. Apparemment, ce ne serait pas dissuasif.

Comme plusieurs membres font des suggestions de systèmes de fermeture comme des panneaux dissuasifs, borne ou barrière, M. Gorce propose d'examiner les systèmes aussi en fonction de la nécessité de laisser les véhicules agricoles passer.

La Présidente fait voter la proposition.

Par 14 voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal donne mandat au Conseil administratif d'examiner une mesure de fermeture du chemin de Quédan au trafic non-agricole.

d) Panneau déplacé au chemin des Crues

Mme Fournier signale que le panneau de sortie, respectivement d'entrée du village, qui était situé sur le chemin des Crues a été déplacé. Cela élargi le village.

MM. Savigny et Gorce répondent que c'est en lien avec les travaux d'aménagement des mesures de modération sur ce chemin. M. Savigny indique que cela force les conducteurs à conserver plus longtemps une vitesse faible.

e) Pavés descellés chemin Champ-Paget – route de Certoux

M. Simon signale le descellement de deux pavés en granit délimitant la piste cyclable.

M. Gorce répond que le Service Bâtiment et Infrastructures traite le problème.

f) Failles et Securitas

M. Mouton rappelle que lors du dernier Conseil, il avait soulevé le problème rencontré lors des Failles, avec le passage d'un Securitas passant avant la fin de la manifestation et demandant que les organisateurs paient CHF 50.- car il devait repasser plus tard. Il lui avait été répondu que cela n'était pas une pratique ou directive de la commune. M. Mouton n'était pas allé plus loin mais il souhaite maintenant lire un e-mail que M. Bourgeois a reçu pour l'assemblée générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers :

Cher Monsieur,

Je me permets de vous contacter au sujet de votre assemblée générale de ce vendredi.

Les locaux de la commune sont contrôlés tous les soirs à 23h par un garde securitas. Pour les manifestations qui vont au-delà de cette heure, un garde securitas est commandé au frais du responsable de la manifestation.

Votre assemblée générale se terminant après 23h, 50.- de frais de garde securitas vous sont donc demandés.

Merci de venir les régler au guichet de la mairie cette semaine.

Je reste à votre disposition en cas de question et vous adresse mes meilleurs messages.

Signé d'une secrétaire de l'administration.

M. Mouton indique que M. Bourgeois ayant téléphoné, on lui aurait répondu que, puisque c'était comme cela, il n'avait pas besoin de passer. Ce qui interpelle M. Mouton à double titre. Il estime que la mesure est nouvelle et heurte les

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

habitudes des associations, qui s'engagent bénévolement pour le bien de la commune. D'autre part, il y aurait deux poids deux mesures et cela le trouble. M. Mouton trouve dommage que ce genre de choses arrive, il comprend que la population dans la commune augmente mais il a l'impression que les tracasseries aussi augmentent et il redoute qu'on décourage les gens qui font le bien être des communiens et qui travaillent pour la commune et pour les associations. M. Mouton repose la question : y a-t-il un règlement qui stipule, comme le laisse croire cet e-mail qu'il y a, à partir de 23 h, un montant de CHF 50.- à payer au garde Securitas.

M. Gorce revient sur l'intervention de M. Mouton lors du dernier Conseil municipal, qui avait parlé d'un bulletin de versement remis à l'organisateur. Il rappelle qu'il a demandé à recevoir ce bulletin de versement et indique ne pas l'avoir reçu à ce jour. Il confirme à nouveau que le Securitas n'a pas à donner de bulletin de versement et il redemande, si c'est possible, que l'interlocuteur qui a reçu ce bulletin de versement le communique à la mairie, car le Conseil administratif est très surpris qu'un garde Securitas ait remis un bulletin de versement pour le paiement le soir-même de la manifestation, car cela ne fait pas partie de la procédure. Pour le reste, sur la non-nécessité pour quelqu'un de passer ou non, M. Gorce confirme que ce n'est pas correct. Si l'on doit passer au Secrétariat de la mairie, c'est applicable à tous. Sur le paiement de CHF 50.- pour les prestations après 23h, a priori et après contrôle, cela existe depuis très longtemps. Ce n'est peut-être pas pratiqué mais cela existe depuis longtemps dans le règlement.

M. Mouton reconnaît qu'il a peut-être utilisé le terme « bulletin de versement » de son propre chef, après avoir entendu parler d'un paiement. Néanmoins, pour avoir fonctionné plusieurs années dans diverses associations, et avoir vu à de nombreuses reprises des Securitas, et faisant partie de comités d'association, il n'a jamais eu écho que la mairie ait envoyé une lettre indiquant qu'il y avait CHF 50.- à payer, même si cela fait partie d'un règlement. Pour lui, il s'agit d'une tracasserie supplémentaire, qui aurait dû être communiquée depuis le début aux associations.

Pour M. Gorce, cet élément fait partie des conditions qui sont communiquées aux associations. Il s'étonne, vu que cela date de fort longtemps, que cela n'ait pas été appliqué. Les CHF 50.- sont justifiés par un contrôle supplémentaire qui doit être effectué par Securitas et c'est aussi pour le bien des communiens qu'on s'assure que les locaux sont laissés en bon état pour les suivants. M. Gorce indique que la question va être creusée et des réponses seront présentées. Il comprend que M. Mouton souhaite que cette prestation soit prise en charge par la commune et non par les associations.

M. Mouton demande à l'assemblée si des membres qui font partie d'une association ont déjà reçu une lettre de la part de la mairie stipulant de venir payer CHF 50.- supplémentaire.

Mme de Raemy signale que le lendemain, le FCPC organise sa soirée de gala et a une autorisation jusqu'à 2h du matin, mais elle n'a pas eu vent de cette demande de payer les CHF 50.- supplémentaires. Peut-être qu'on ne le lui a pas dit, mais elle est également surprise d'apprendre cela.

M. Gorce redit que le Conseil administratif va reprendre cette question et la clarifier.

M. Gisiger soutient les propos de M. Mouton, pas mal d'associations sont assez fâchées sur ces points et cela crée pas mal de remous dans la commune. Il faut absolument éclaircir ce point-là car cela crée beaucoup de mécontents.

M. Cheyroux abonde et adhère à ce qu'ont dit MM. Mouton et Gisiger, même si l'Hippocampe Club n'organise pas trop d'événements en soirée. Indépendamment de ces CHF 50.-, ce que M. Cheyroux perçoit, par rapport à la vie associative dans la commune, c'est que des contraintes sont générées. Peut-être qu'elles étaient écrites quelque part, si elles sont écrites quelques part, comme on a voté un règlement il y a quelque temps, ce serait bien de rendre visibles ces CHF 50.- et de voir si l'on peut s'en passer, ou de voir aussi la pertinence d'un passage des Securitas à 23h. Il y a donc un questionnement à mener sur les différents impacts de cette mesure.

M. Gaudin estime que la facturation par les Securitas de CHF 50.- après 23h n'est pas nouvelle, cela fait des années que Securitas facture cela, mais c'est simplement que la commune a décidé maintenant de le refacturer aux associations. Il pense que le Conseil administratif doit bien avoir dans les factures de Securitas un décompte qui mentionne ces prestations supplémentaires.

M. Gorce signale que c'est même inscrit au budget.

M. Gaudin pense que le montant total est donc facile à connaître, le Conseil municipal peut dès lors décider, si c'est CHF 2000.- ou 2500.- par année, de l'offrir aux associations. Le problème n'est pas que Securitas le facture, c'est de le faire payer aux associations.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Simon précise qu'on parle bien des associations communales et pas des fêtes privées.

M. Gorce, sans vouloir couper le débat, rappelle qu'il vient de s'engager à revenir devant le Conseil municipal avec les explications sur cette pratique, avec éventuellement une proposition de modification, puisqu'il comprend des différentes interventions que ce n'est pas quelque chose qui est souhaité par les membres du Conseil.

M. Martignoni demande si ces 23h sont une heure légale.

M. Gorce répond que c'est inscrit dans le règlement.

M. Martignoni indique que si les associations finissent en moyenne à minuit, le Conseil municipal peut inscrire minuit dans son règlement, le Securitas passe à minuit et cela réduit les dépassements.

M. Gorce répond que cela ne résout pas la question de la gratuité ou du paiement de celui qui termine à 1h du matin. De plus, il faut une certaine unité sur les horaires des différentes salles, de manière à ce qu'il ne fasse qu'une tournée.

M. Cheyroux souhaiterait souligner le fort impact de cette demande, qui a porté sur deux situations. La deuxième, relève M. Cheyroux, provient des pompiers, l'Amicale des pompiers qui était dans ses murs. M. Cheyroux relève que ce sont des gens qui se dépensent sans compter pour la commune. Se faire demander de payer CHF 50.- le lendemain au guichet parce qu'ils sont encore ouverts et que le Securitas est passé, c'est désastreux comme impact. Il n'y a pas pire pour décourager les implications des volontaires. Il faut faire très attention à mettre ces CHF 50.- et un règlement strict et rigoureux en balance avec une trentaine d'associations de bénévoles, de gens qui font marcher des rouages sociaux, sportifs et structurels dans la commune.

g) La Journée du Printemps

M. Cheyroux informe sur la Journée du Printemps, qui s'est bien déroulée. Un repas était prévu pour 300 personnes, 100 personnes sont venues. Cette journée ouverte au public était souhaitée à l'origine par les Commissions Sports et Culture & Loisirs du Conseil municipal. Très rapidement, il a été opté pour joindre cette journée des associations à la journée du Feuillu. Il s'avère que cette Journée du Printemps se fait tous les deux ans, alors que le Feuillu a lieu chaque année. Le Feuillu, c'est un public d'enfants de l'école avec leurs parents, qui occupe la matinée, avec un apéro et un petit repas. La Journée des associations occupe les associations, les comités ou des représentants, de 13h à 17h30, soit après le Feuillu. Sur les 36 associations, une douzaine, soit à peine un tiers ont participé au bout de la troisième édition, ce qui pose une question de motivation. M. Cheyroux signale la faible participation du public et la difficulté, pour les associations qui n'étaient pas présentes sur le ring, d'attirer du public dans leurs salles. Pour l'Hippocampe Club, M. Cheyroux détaille que la dernière édition, il n'y eu que deux personnes, l'édition précédente, une personne et demi et cette année six personnes. M. Cheyroux relève qu'il y a eu comme commentaires que les gens, lorsqu'ils veulent rejoindre une association, s'y prennent au début de l'année, vont vers l'association qui les intéresse, essaient et ensuite adhèrent.

Pour M. Cheyroux, cette journée de zapping d'associations est un énorme moyen mis en marche pour très peu de résultats. M. Cheyroux relève que ce qu'il perçoit en tant que délégué et représentant d'associations, c'est que cela dénature le Feuillu. Il n'est plus considéré en tant que tel et le Feuillu, que trois communes du canton fêtent encore, est une particularité, peut-être désuète, peut-être forte, mais qui est propre à Perly-Certoux. Et donc, M. Cheyroux propose que cette Journée du Printemps soit déstructurée, c'est-à-dire que le Feuillu redevienne le Feuillu en tant que tel, tout seul, et que la promotion des associations soit effectuée dans un autre contexte. Mais pas de façon racolée, à moitié une fois tous les deux ans, avec simplement dix visiteurs, au vu de l'effort qui est fait. Il demande à l'assemblée quelle est sa perception, en tant que débat et aussi en tant que changement de la journée.

Mme Baudet corrobore les dires de M. Cheyroux. Il y a très peu de visiteurs. Comme solution, Mme Baudet rappelle qu'il y a quelques années, lors de l'accueil des habitants, les associations pouvaient venir se présenter. Pourquoi les gens ne viennent pas, pour Mme Baudet, ce n'est pas par désintérêt mais parce qu'ils connaissent déjà les associations. Mme Baudet ne pense pas que cela porte préjudice au Feuillu, les gens y vont indépendamment de la journée des associations, mais pour être visible, si l'on veut montrer des choses à des gens qui ne nous connaissent pas, il faut aller vers les gens qui viennent d'arriver à la commune.

Mme de Raemy explique qu'elle appartient à l'Appertoux, qui organise le Feuillu. Elle contredit M. Cheyroux sur le fait que Journée du Printemps ou pas, le Feuillu reste toute la journée sur place, avec une buvette et une activité pour les

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

enfants, indépendamment de la journée du Printemps. L'an dernier, il faisait mauvais temps, cela a été une catastrophe. Cette année, l'Appertoux tenait la buvette et a posé une activité pour les enfants. Selon Mme de Raemy, l'Appertoux s'est toujours demandé pourquoi associer effectivement cette Journée du Printemps au Feuillu, le lien n'est pas clair. Cela ne péjore pas le Feuillu mais l'Appertoux se demande si l'association avec le Feuillu ne péjore pas plutôt les associations. Et puis il y avait un problème de timing puisque le Feuillu finissait à 11h, et le repas n'était servi qu'à midi et demi, les activités des associations ne commençaient qu'à 13h30, il y avait des trous, donc les gens partent. Le filage de la journée n'était pas bon. Mme de Raemy pense que c'est ce qui a prétérité la présence des associations.

Pendant la journée, M. Mouton s'est encore posé la question de la sonorisation extérieure. Lorsque l'on se trouvait sous ce couvert, du fait de l'orientation des haut-parleurs vers l'aula, il entendait extrêmement mal. Il se pose la question puisque des critiques avaient déjà été émises lors du 1^{er} Août, s'il y a eu une amélioration ou quelque chose était encore susceptible de changer pour que les choses soient vraiment audibles. M. Mouton reconnaît que cela ne peut être que son impression.

La Présidente conclut qu'il faudrait repenser cette Journée des associations.

M. Cheyroux propose le renvoi aux Commissions Culture & Loisirs et des Sports, de manière qu'il y ait un réajustement de ces activités.

La proposition est acceptée tacitement.

h) Famille de migrant

Mme Maytain demande si la nouvelle famille qui devait emménager le 18 mai dans la Maison de la gendarmerie est arrivée.

M. Gorce répond qu'on ne le sait pas.

M. Cheyroux informe que la famille est là et qu'elle fait le ramadan.

i) Education citoyenne 2018

Mme Maytain rappelle que le 9 juin, de 13h à 16h, aura lieu le projet citoyen, élaboré et construit par les élèves de 8P. Il s'agit d'activités sportives originales, à faire.

j) Restaurant du Centre de vie intergénérationnel

M. Gisiger souhaite savoir où l'on en est avec le restaurant communal.

M. Savigny répond que le Conseil administratif va proposer à la Commission *ad hoc* Maison de la douane de rencontrer un candidat, que l'exécutif préavise favorablement.

k) Concours de natation annuel

M. Cheyroux évoque le prochain concours de natation annuel qui réunit 150 enfants environ à la piscine de Perly et qui se déroule avant la remise du Mérite communal 2017 à Jean Tochon. Cela se passe de 17h à 19h, et les parents peuvent venir, sans se déchausser, par le local technique, assister aux exploits de leurs enfants sur la plage du bassin située contre la vitre et recouverte de plastique et limitée par des vaubans. Jean Tochon, vu l'expérience des années passées, s'est dit qu'il faudrait mettre des vaubans de l'autre côté du bassin, côté mur. Les enfants seraient contenus par ces vaubans, pour éviter qu'ils ne chutent sur ceux qui nagent dans le bassin. M. Cheyroux indique avoir formulé une demande et avoir reçu la réponse suivante, qu'il cite : Pour les vaubans, vous devez vous adresser au responsable du matériel qui est externe au bâtiment, soit M. Fontaine, alors que la demande de M. Cheyroux était adressée à l'interlocuteur ordinaire de l'Hippocampe Club responsable des bâtiments. Ce dernier précise aussi dans son e-mail qu'il faudra que l'Hippocampe Club nettoie les vaubans qui risquent d'être pleins de terre.

M. Cheyroux estime que c'est anecdotique, mais ce qu'il trouve gênant, c'est la façon de fonctionner pour les associations vis-à-vis des bâtiments et du territoire communal. De plus, il y a des éléments de commandement, ou qui sont perçus comme tels, depuis le personnel administratif vis-à-vis des associations, qui rend un peu perplexe sur leur nature. M. Cheyroux souhaite demander au Conseil administratif ou à l'administration de voir dans leur globalité tous

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

ces changements et ces évolutions qui sont en train d'être faits, qui sont sans doute nécessaires et que celles-ci soient ensuite rendues visibles auprès de toutes les associations ou que les associations puissent s'y retrouver facilement, par l'intermédiaire du site web, plutôt que de les découvrir au fur et à mesure de l'avancée de la préparation.

M. Cheyroux rappelle la nécessité maintenant de déclarer les manifestations par le « e-démarche » (*ndlpv : guichet virtuel de l'Etat de Genève*), c'est-à-dire qu'il y a une nécessité de faire une déclaration électronique pour demander une autorisation cantonale pour des manifestations communales, alors que ce n'était pas nécessaire avant. Du point de vue des associations, il y a des modalités qui arrivent, qui ne sont pas connues et amenées avec plus ou moins de pertinence. M. Cheyroux souligne qu'avec cet élément-là, c'est le troisième sujet sur les associations qui est discuté au Conseil municipal aujourd'hui.

M. Cheyroux demande une réflexion ou une action constructive qui tienne compte de tous ces éléments vis-à-vis de la trentaine d'associations qui s'y heurtent ou qui y sont confrontées chacune les unes après les autres. Il demande au Conseil administratif d'amener une réponse maintenant, si elle existe, ou de voir comment améliorer cette situation.

M. Savigny souligne que M. Cheyroux parle d'un cas particulier sur lequel le Conseil administratif n'a pas d'information sur le déroulement réel des faits, notamment, si la demande a été formulée hier pour aujourd'hui. Indépendamment de cela, vu le nombre de manifestations et la volonté de la commune de soutenir ces associations au mieux, toute une organisation a été mise en place avec des responsabilités définies. Dans ce contexte, M. Savigny ne trouve pas anormal qu'on dirige une association vers la personne responsable d'une certaine installation.

Pour M. Gaudin, manifestement il y a des directives qui ont dû être données au personnel communal et il y a eu effectivement des changements, qu'on ressent. Il relate qu'il a téléphoné, en tant que président d'une commission, pour réserver une salle pour la séance de commission. On lui a dit qu'il devait venir signer un papier, alors qu'il n'avait jamais fait ça, il y a du personnel nouveau qui confond commission et association. Pour lui, il y a eu des façons de fonctionner pendant des années, et que si ces nouvelles demandes ont pour but de simplifier, en tous les cas, elles ne simplifient pas les activités des associations. Il faudrait voir avec le personnel de la mairie comment faire pour que ce ne soit pas trop compliqué.

La Présidente signale qu'en début d'année, lorsqu'elle a demandé une salle pour une commission, on lui a aussi demandé de venir signer un document, mais elle a expliqué comment elle fonctionnait d'habitude et c'était parce que les deux personnes étaient nouvelles. C'était le premier mois qu'elles travaillaient là.

M. Cheyroux signale que pour la commission EDD, il faut faire les demandes par e-mail, l'oral ne suffit plus.

M. Gorce confirme que du personnel nouveau est présent et qu'un apprentissage doit se faire. Il rappelle que le nouveau concept a été mis en place, qu'il a peut-être des défauts qu'il faudra corriger. Il redit que si l'on met en place à un moment donné une règle, elle doit s'appliquer à tous et pour tous la même chose. Pour revenir sur la question de M. Cheyroux, sans que M. Gorce ne sache comment la demande a été faite et dans quel délai, si elle a été faite dans les délais, il n'est pas normal qu'on renvoie M. Cheyroux vers un autre service, la personne en interne peut tout à fait transmettre sa demande à un autre service, car c'est un service public. M. Gorce prend note de toutes ces questions et du fait qu'elles dénotent un souci de fonctionnement. Il indique qu'il va réexaminer tous ces éléments, communiquer en interne les bonnes directives si elles doivent être précisées et éventuellement apporter des modifications s'il y en a à apporter. Mais il avertit que pour toutes les demandes qui viennent en dernière minute, il n'y aura pas de changement, on va rester vers quelque chose où il faut respecter les délais de demandes, car on n'arrivera pas ensuite à apporter quelque chose qui va vers la qualité du service attendu. Et sur lequel on aura ensuite des reproches parce qu'on n'a pas eu les choses comme il fallait. Maintenant, sur les CHF 50.-, sur le passage, sur le fait que certaines personnes n'ont pas besoin de passer, cela ne fonctionne pas. Il n'y a pas de raison qu'il y ait une différence de traitement d'une association à l'autre.

Mme Fournier n'a pas encore eu l'éclaircissement du point dont elle va parler, mais elle a eu l'occasion d'aller dimanche dernier à une manifestation chapeautée par l'Ere des belles, un Nerf Games, destinée à des enfants et qui existe depuis plusieurs années sur Perly. Les participants ont appris ce jour-là que c'était la dernière fois que cette manifestation était

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

organisée, la raison avancée, mais ils n'ont pas eu le temps de l'expliquer en détail à Mme Fournier car un autre Game allait commencer, est qu'ils vont s'arrêter à cause de la complexité liée à la réservation des salles alors qu'ils s'y prennent à l'avance. Ils auraient voulu l'organiser pour septembre-octobre mais apparemment, cela devient trop compliqué. Mme Fournier regrette que cette manifestation s'arrête parce que pas mal de jeunes sont présents et que l'organisation prend un temps important. Elle reviendra avec des informations plus complètes.

M. Gorce indique ne pas avoir eu vent de souci avec la réservation des salles ni qu'ils allaient arrêter alors que les contacts avec cette association sont réguliers.

M. Gaudin relève que cette association n'a peut-être pas eu le contact avec le bon interlocuteur mais c'est vrai que, dans une petite commune comme la nôtre, lorsque cela peut fonctionner avec un simple coup de téléphone, on passe, on discute et que c'est facile. Si l'on commence à se confronter à des situations qu'on rencontre avec l'administration communale, cela ne va pas et c'est décourageant. Il faut garder la proximité et la simplicité.

M. Gisiger veut juste mentionner et rappeler que le Conseil municipal, en décembre, avait de justesse approuvé le Règlement qui lui avait été présenté, et il avait été dit qu'on reverrait cela dans une année, c'est-à-dire à la fin de cette année. Ce qu'il constate à mi-année, c'est qu'il y a un malaise dans la commune, cela discute beaucoup autour de cela, c'est un sujet qui préoccupe beaucoup de gens, il y a un mécontentement visible sur ce sujet-là. Veut-on encore attendre six mois, demande-t-il, il faut être vigilant car les associations, c'est la vie de la commune.

Mme de Raemy revient sur l'histoire des Securitas pour préciser, à l'attention de M. Mouton, que le FCPC a bien dû payer les CHF 50.- pour sa Soirée de gala.

La discussion étant close, la Présidente met aux voix la demande faite au Conseil administratif de revoir la problématique de la réservation de salles, du règlement et de la communication avec les associations.

Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de revoir la problématique d'attribution des salles, le règlement et la communication avec les associations au sujet des manifestations.

l) Tableau des commissions

La Présidente demande à recevoir la liste complète des membres des commissions, suite aux divers changements que le Conseil municipal a connus.

m) Calendrier de la crèche

La Présidente demande quel est le calendrier de la crèche, au vu de l'avancement des travaux du projet Bourgeois.

M. Savigny rappelle que deux Commissions ont visité récemment une crèche privée avec le Conseil administratif. L'idée est qu'une collaboration avec cette crèche serait intéressante mais il faut la finaliser, du point de vue financier aussi. Il faut aussi que la Commission se positionne également sur une collaboration avec cette crèche privée, sa pédagogie, etc.

Pour M. Gorce, la prochaine étape est que la Commission Enfance & Jeunesse confirme un intérêt pour un travail avec cette société privée. Si tout va bien, l'objectif est une mise en service au printemps 2020.

M. Prina attend que le Conseil administratif revienne avec ce projet et une idée des coûts. Indépendamment de l'aspect éducatif démontré lors de cette visite, une discussion doit être conduite au niveau de la Commission des finances.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny regrette que la discussion arrive au Conseil municipal avant d'avoir été faite au sein des deux Commissions désignées, Finances et Enfance & Jeunesse.

Mme Maytain attendait des informations au niveau des subventions pour convoquer une Commission.

M. Gorce répond que les plans d'aménagement peuvent être présentés même s'ils ne sont pas définitifs et que les subventions font l'objet actuellement d'un travail du Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente souhaite conclure son année de présidence par quelques mots. Elle a trouvé l'expérience intéressante et a beaucoup apprécié de travailler avec le Conseil administratif et avec M. Jacques Nierlé, qui l'a beaucoup aidée en sa qualité de Secrétaire du Bureau. Lors des séances plénières, elle a apprécié la discipline et la courtoisie des membres du Conseil municipal et espère qu'ils ont, de leur côté, apprécié son engagement. Elle a veillé à aller à l'essentiel et à ne pas tirer les séances en longueur. Elle ne peut qu'encourager tous les membres à s'engager au sein du Bureau pendant la législature, parce qu'on voit les choses différemment. On apprend beaucoup plus comment cela se passe et le temps à dédier à cette activité n'est pas trop important.

Elle invite chacune et chacun au verre de l'amitié.

Elle est chaleureusement applaudie.

Elle lève la séance à 21h55.

La Présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Vice-Président
Christian Cheyroux

Le Secrétaire
Jacques Nierlé